

PAPI

PROGRAMME
D'ACTIONS DE
PRÉVENTION DES
INONDATIONS

PRÉVENTION DES INONDATIONS

TRAVAUX DE PROTECTION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE LA PALUD CONTRE LES INONDATIONS

ACTION 62 DU PAPI



ici
LE
SMA AGIT
POUR VOUS,
POUR NOTRE
TERRITOIRE

DES TRAVAUX AMBITIEUX ET NECESSAIRES POUR LA PALUD

En quinze ans, ce ne sont pas moins de six inondations qui ont dévasté la Zone d'Activités de La Palud, provoquant un préjudice à la fois économique et moral pour les acteurs qui travaillent au développement des activités économiques en Basse Vallée de l'Argens. Initié par la commune de Fréjus, puis transféré à Estérel Côte d'Azur Agglomération qui en a délégué la réalisation au Syndicat Mixte de l'Argens (SMA), ce vaste projet estimé à près de trente millions d'euros entre aujourd'hui dans sa phase travaux. Ces derniers ont pour objectifs de réduire la vulnérabilité de cette zone d'activité dynamique et de permettre la poursuite de son développement. Financés majoritairement par Estérel Côte d'Azur Agglomération, soutenus par l'État en portage de procédures et par les subventions (Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs et Fonds vert), les travaux tant attendus ont débuté le 30 janvier 2025.

Nous tenons à souligner la pro activité et le volontarisme des professionnels de la Palud à travers leur participation au financement de cette opération. En actant aujourd'hui le début de ces travaux dont l'importance est prépondérante pour cette zone, nous respectons nos engagements et réaffirmons notre détermination sans failles à protéger les biens et les personnes sur cette partie du territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.



Frédéric MASQUELIER

| Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération



Didier BRÉMOND

| Président du Syndicat Mixte de l'Argens



Travaux financés dans le cadre du PAPI de l'Argens et des côtiers de l'Estérel, avec un financement du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), du Fonds Vert, de la Région SUD et une participation des ASL de la zone d'activités.

MONTANT ESTIMATIF DES
TRAVAUX DU SYSTÈME D'ENDIGUEMENT :

25,7 M€ H.T.

MONTANT DES
SUBVENTIONS ACCORDÉES :

11,5 M€ (45 %)

PARTICIPATION DES ASL DE LA ZONE D'ACTIVITÉS :

1 M€ (4 %)

ÉTAT

RÉGION SUD

FPRNM

FONDS VERT

**7,8
M€**

**1,8
M€**

**1,9
M€**

LE PROJET DE L'ACTION 62



Le système d'endiguement est composé essentiellement des ouvrages suivants :

- Une "digue-route" en remblais au Nord, adaptée au futur projet routier de doublement de la RDN7 (680 m^L).
- Une digue en palplanches (parois métalliques) à l'Ouest (555 m^L).
- Un déversoir en extrémité Nord-Ouest à la jonction des deux digues, permettant de maîtriser les écoulements en cas de crue exceptionnelle (55 m^L).
- Une station de pompage avec une capacité de 12 m³/s (1 450 kVA) comprenant 5 groupes de pompes submersibles, située à la confluence entre la Vernède et la Petite Garonne, afin d'assurer l'évacuation des eaux pluviales hors de la zone protégée.

Dès 2023, le SMA a engagé les travaux préalables à la construction du système d'endiguement :

- Différentes campagnes d'investigations : repérage amiante, études géotechniques, etc.
- Travaux de mise en œuvre des mesures compensatoires (en cours depuis 2023).
- Travaux de dévoiement des réseaux des concessionnaires (en cours depuis 2023).

LES ÉTAPES DU PROJET ET DES DIFFÉRENTS TRAVAUX :

LA RÉALISATION DU SYSTÈME D'ENDIGUEMENT

Décembre 2024 - Mars 2025 Période de préparation

Études d'exécution des travaux, compléments d'études géotechniques, topographiques, commande des matériaux, etc.

Février - Mai 2025 Travaux préparatoires

Mise en œuvre des travaux de création des pistes d'accès vers les différentes zones de chantier (depuis rue de la Vernède et avenue des Esclapes), installation de la base-vie, préparation de l'aire de stockage des matériaux, etc.

Avril 2025 - Fin 2027 Travaux de construction

Travaux de construction des différents aménagements du système d'endiguement et de la station de pompage.



LES CHIFFRES CLÉS

1,4
DE SYSTÈME
D'ENDIGUEMENT
À CONSTRUIRE

40 000 M³
VOLUME DE REMBLAIS
DIGUE NORD

PROTECTION SUPÉRIEURE À
**UNE CRUE
CENTENNALE**
(TYPE 2010)

PLUS DE
250
ENTREPRISES
PROTÉGÉES

PLUS DE
2500
EMPLOIS
PROTÉGÉS

ACCORDS FONCIERS
OBTENUS AVEC PLUS DE
**25 PROPRIÉTAIRES
ET RIVERAINS**



DIGUE - ROUTE NORD

Photomontage de la digue Ouest – Vue depuis le sud sur la RDN7

STATION DE
POMPAGE (LOT2)

DIGUE OUEST

DÉVERSOIR DE SÉCURITÉ

Photomontage de la digue - route Nord depuis la rue de la Vernède

OBJECTIFS DES AMÉNAGEMENTS DE L'ACTION 62

La protection de la zone de la Palud est un projet d'envergure dont l'objectif est de réduire au maximum le risque d'inondation pour une crue similaire à celle du 15 juin 2010. Les ouvrages ont été conçus pour obtenir une protection de cette zone d'activités pour 2 scénarios maximaux d'inondation :

- Occurrence simultanée d'une crue type 2010 de l'Argens (supérieur à une crue centennale) avec une crue décennale des affluents ;
- Occurrence simultanée d'une crue décennale de l'Argens avec une crue centennale des affluents.

À terme, le projet permettra de :

- Protéger la zone d'activités des inondations grâce à un système d'endiguement assorti d'un procédé d'évacuation des eaux pluviales au sein de la zone protégée ;
- Intégrer les projets de développement d'Estérel Côte d'Azur Agglomération et en particulier le projet de contournement de la RDN7 pour minimiser l'emprise sur les milieux naturels. En effet, l'ouvrage de protection Nord est constitué d'une digue-route qui constituera une section du doublement de la RD.

MESURES COMPENSATOIRES

Dès 2023, le SMA a initié la réalisation des mesures compensatoires environnementales, répondant à la logique ERC "Éviter, Réduire, Compenser" pour limiter au maximum les atteintes à l'environnement.

Ces mesures concernent en particulier la Cistude d'Europe, une espèce locale de tortue d'eau douce protégée, qui voit son habitat diminuer du fait des travaux du système d'endiguement.

Les principaux travaux de compensation en faveur de cette espèce consistent en la création d'aménagements à proximité des étangs de Villepey, un lieu sécurisé et fonctionnel (coût des travaux 500 K€ H.T.) :

- Création d'un réseau de mares d'une superficie de 4 500 m² en eau sur une zone de 2,05 hectares ;
- Création de 3 passages souterrains (cistuducs) sous la route RD 7 à Saint-Aygulf reliant les étangs de Villepey aux nouvelles zones de reproduction (mares) ;
- Pose de muret anti-franchissement le long de la route RD 7 afin d'orienter la faune vers les cistuducs.



De nombreuses mesures dites ERC, en faveur de non seulement des Cistudes d'Europe mais également d'autres espèces sensibles, telles que les Anguilles, certaines espèces d'oiseaux ou de Chauves-souris seront mises en place au cours du chantier.